**RSI**

**Fédération des Employés et Cadres Force Ouvrière** ***Section fédérale des OSDD***

# À propos de désinformation et d'ignorance !

La Direction s'est sentie obligée de sortir de son silence suite au communiqué de notre organisation syndicale du 18 avril sur la situation de notre Caisse en matière d'emplois.

Suite à une question posée sur ce sujet lors de la réunion des DP du 27 avril, en référence à l'habituelle rengaine du plafond des ETPMA, tout en adoptant « une attitude prudente », elle nous annonce le recrutement d'un CDD à partir du 9 mai (encore heureux !) et l'habituelle relance auprès de la Caisse nationale concernant l'appel à candidature pour le poste du recouvrement.

Et de taxer de désinformation et d'ignorance le délégué syndical FO concernant l'impossibilité pour les caisses régionales de procéder à des recrutements tant que la COG 2016-2019 n'est pas signée entre l'Etat et la Caisse nationale (et elle n'est toujours pas signée) et tant que la signature du CPG entre la Caisse nationale et notre Caisse ne sera pas effective.

Les agents connaissent déjà les conséquences immédiates de la COG avant même sa signature en matière de dégradation du service rendu aux assurés et des conditions de travail des agents comme nous l'avons constaté ces dernières semaines.

Tout en reconnaissant donc que « *cette situation est un frein incontestable à une bonne gestion* », La Direction s'abrite derrière la réponse de la Caisse nationale et reste « *prudente* ».

C'est bien ce que nous lui reprochons !

Une organisation syndicale n'a pas à tenir compte du cadre contraint des négociations de la COG et du CPG mais doit revendiquer les moyens immédiats en terme d'emplois pour que notre caisse puisse fonctionner au minimum normalement !

Si nos informations sont exactes, le poste d'agent comptable sera vacant à compter du 01 juillet suite à un départ à la retraite. Nous remarquons que sur la Bourse aux emplois, une offre d'emploi d'agent comptable est positionnée depuis le 26 avril pour une caisse régionale. Ce qui laisse supposer que tout n'est pas bloqué pour tout le monde !

Est-ce qu'on attend que notre poste d'agent comptable fasse l'objet d'un intérim et finisse par être supprimé ?

La Direction s'étonne aussi du fait que nous revendiquions la prolongation du CDD au service retraite en nous ressortant encore une fois la rengaine du plafond des ETPMA.

Ce qui laisse sous entendre qu'elle considère que ce service pourrait fonctionner après le 30 juin sans ce poste ! On frise l'irresponsabilité !

On se demande ce que la Direction va défendre lors de la négociation du CPG !

Pour que notre caisse régionale puisse encore conserver son statut de caisse de plein exercice avec toutes les missions afférentes, nous devons au minimum tabler sur un effectif de 47 postes budgétaires.

En deçà de cet effectif, c'est la porte ouverte vers les mutualisations !

C'est pour cela que FO revendique :

- **Le dégel immédiat des 2 postes du service recouvrement en remplacement des 2 agents mutés vers d'autres services.**
- **La prolongation du contrat de l'agent en CDD du service retraite.**
- **Le recrutement immédiat d'un CDI prévu pour l'activité du service contentieux forcé (ex SICC).**
- **Le maintien des 2 postes du service « affiliation-radiations-modifications ».**

Le 17/05/2016